

Notre équipe droit social conseille et accompagne les filiales françaises d'entreprises allemandes, autrichiennes et suisses en droit du travail individuel (rédaction de contrats de travail et gestion des procédures de licenciement), ainsi qu'en droit du travail collectif (mise en œuvre de mesures de restructuration, gestion des procédures de licenciement collectif et élaboration de plans sociaux).



News | Droit social | France

Procédure de licenciement en France : Attention à la procédure et aux exigences de forme

18 mars 2025

Le licenciement en France est soumis à des règles très spécifiques.

Un arrêt récent de la Cour de Cassation a illustré cela dans le cas suivant.

La Cour de cassation a estimé que le licenciement d'une salariée enceinte notifié par un directeur d'association *sans délégation de pouvoir* était nul (Cass. soc., 12 févr. 2025, n° 23-22.310, FS-B).

En l'espèce, le directeur de l'association n'avait pas reçu délégation à cet effet par le conseil d'administration.

Or c'est le conseil d'administration qui selon les dispositions statutaires exerçait la fonction d'employeur et avait donc qualité pour licencier la salariée.

Lors de la mise en œuvre d'un licenciement en France, il est donc important de veiller à ce que les règles de représentation au sein de l'entreprise soient respectées.

La particularité du licenciement d'une salariée enceinte

En principe, le droit du travail français autorise la rupture du contrat de travail d'une salariée enceinte si l'employeur justifie

- d'une faute grave de l'intéressée, non liée à l'état de grossesse, ou
- de son impossibilité de maintenir ce contrat pour un motif étranger à la grossesse ou à l'accouchement.



Emeline Salmon LL.M.
Avocat
salmon@rechtsanwalt.fr
T + 33 (0) 3 88 45 65 45

www.rechtsanwalt.fr

Strasbourg

16 rue de Reims
F-67000 Strasbourg
T + 33 (0) 3 88 45 65 45
strasbourg@rechtsanwalt.fr

Paris

4 rue Paul Baudry
F-75008 Paris
T + 33 (0) 1 53 93 82 90
paris@rechtsanwalt.fr

Baden-Baden

Schützenstraße 7
D-76530 Baden-Baden
T + 49 (0) 7221 30 23 70
baden@rechtsanwalt.fr

Zürich

Bahnhofstrasse 10
CH-8001 Zürich
T + 41 (0) 43 456 25 86
zuerich@rechtsanwalt.fr

Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine
F-33000 Bordeaux
T + 33 (0) 5 56 28 38 07
bordeaux@rechtsanwalt.fr

Sarreguémises

50 rue de Grosbliederstroff
F-57200 Sarreguémises
T + 33 (0) 3 87 02 99 87
sarreguemies@rechtsanwalt.fr

Le licenciement d'une salariée enceinte en France ne pourra également en aucun cas prendre effet ou être notifié pendant les périodes de suspension du contrat de travail.

Les règles générales de licenciement en France

Lors de la procédure de licenciement en France, des règles formelles très particulières sont à respecter (entretien préalable à licenciement précédé d'une convocation, lettre de licenciement soumise à des exigences de contenu, respect de certains délais entre la convocation à l'entretien préalable et l'entretien lui-même etc.).

Une violation de ces exigences de forme peut entraîner le prononcé par le Conseil de Prud'hommes de l'irrégularité du licenciement (ou selon les cas la nullité) et la condamnation de l'employeur au paiement de dommages et intérêts.

Notre équipe de droit du travail franco-allemande se tient à votre disposition pour vous conseiller dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de licenciement afin que cette dernière soit conforme aux exigences de droit français.

[Nous contacter](#)

[Zur deutschsprachigen News](#)